



**Union Départementale
des syndicats de
la cgt-Force Ouvrière
du Cantal**

Révision

Générale des

Politiques

Publiques dans le Cantal,

le livre noir

En renvoyant aux collectivités territoriales la charge des besoins fondamentaux des citoyens, sans leur en octroyer les moyens, et en se désengageant toujours un peu plus via les lois de décentralisation et régionalisation, les gouvernements successifs ont remis en cause les valeurs de la République et d'un de ses piliers, le service public.

L'égalité d'accès et de traitement du citoyen sur l'ensemble du territoire, la continuité, la solidarité, la neutralité, la laïcité sont allégrement bafouées, tous les jours.

Avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), conséquence inévitable des traités européens de Maastricht, d'Amsterdam et de Lisbonne, un pas de plus est franchi dans la planification destructrice des services publics.

La RGPP c'est 561 mesures idéologiques, décidées unilatéralement par le chef de l'Etat et son gouvernement les 12 décembre 2007, 4 avril 2008, 12 juin 2008, 30 juin 2010 et 9 mars 2011 puis à travers diverses circulaires gouvernementales et d'autres réformes, comme la loi hôpital patients santé et territoire.

A ces mesures s'ajoutent, les réorganisations, suppressions, délocalisations de services publics, qui aggravent encore les effets néfastes pour les usagers. Des missions publiques privatisées ou abandonnées, une transformation du « service public » collectif et solidaire en services individuels et payants aux usagers-clients; un passage de l'égalité républicaine pour chaque citoyen à une inégalité généralisée en fonction des ressources du client, toutes ces destructions provoquées par la RGPP contre les valeurs et principes fondamentaux de la République ont des effets concrets pour les citoyens.

Les exemples ci-joints (non priorisés) ne font qu'illustrer l'ampleur et la diversité des impacts dévastateurs de ses réformes dans notre département, qui demeure l'un des plus enclavés de France et qui continue de subir les conséquences calamiteuses de ce handicap, ils ne reflètent pourtant pas leur intégralité.

Aurillac, septembre 2011

☞ Justice de proximité, les Tribunaux d'Instances sont saisis des affaires concernant les expulsions, les crédits impayés, le surendettement, les tutelles, les baux ruraux...

L'année 2009 a vu dans le Cantal la suppression, au nom de la réforme de la carte judiciaire ersatz de la RGPP, des Tribunaux d'Instances de Mauriac et Murat. Seuls subsistent les tribunaux de St Flour et Aurillac.

Dans un département où il est indispensable de raisonner en temps de parcours et non en kilomètres, cela se traduit pour un justiciable du nord-ouest du département obligé de se rendre au Tribunal d'Instance d'Aurillac, par un temps de parcours pouvant atteindre 4 heures aller retour.

L'allongement du temps et du coût de transport, exclura encore un peu plus les justiciables les plus faibles économiquement, du droit à la justice.

★★★★★

☞ La loi Hôpital Patients Santé et Territoire (HPST) et la création de l'Agence Régionale de Santé portent atteinte à l'organisation du système de Sécurité Sociale et au réseau de l'assurance maladie. L'hôpital d'Aurillac, comme celui de Mauriac ou de St Flour, est engagé dans une démarche commerciale, où le patient, qui au passage est devenu un « client », doit avoir un caractère « rentable ». Les personnels soi-

gnants sont eux aussi en souffrance dans leur travail.

Sentiment de ne plus remplir leur mission de service public, de ne plus avoir les moyens nécessaires pour réaliser leur travail tant sur le plan matériel qu'humain. Les arrêts maladies, les accidents de services, ne sont pas remplacés ou très peu. A titre d'exemple, sur les 4 premiers mois de l'année 2011 et sur 1352 agents de l'hôpital d'Aurillac 20 heures supplémentaires par agent et par mois ont été réalisées en moyenne, soit 3745 journées de travail supplémentaires !

Par manque de personnel et notamment d'infirmières, les Agents des Services Hospitaliers font souvent le travail des Aides Soignantes, alors qu'elles n'en ont ni la qualification ni la formation et il en va de même pour les Aides Soignantes vis-à-vis des Infirmières.

★★★★★

☞ La mise en place de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), fusion Impôts-Trésor, a conduit à la mise en place de 3 Services des Impôts des Particuliers, Mauriac en 2009, Aurillac et Saint-Flour en 2010.

Ces SIP ne sont que l'addition de la partie « recouvrement » des Trésoreries et de la partie « assiette » des Centres des Impôts, accompagnée de réductions d'effectifs qui conduisent à

une diminution du niveau du service aux usagers.

Avec la création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Cantal, fusion de la Direction des Services Fiscaux et de la Trésorerie Générale, c'est la disparition de ces 2 entités qui est entériné. Ces diminutions d'effectifs, plus de 15 postes en 3 ans, ont contribué entre autres à la **fermeture de 2 trésoreries au 1/01/2010 : celle d'Allanche et celle de Pleaux.**

★★★★★

☞ Depuis le 1/01/2011, toutes les Administrations d'Etat du département (Préfecture, DDT, DDCSPP, DDFiP...) utilisent **l'application informatique Chorus**, mise en œuvre pour un coût de plus d'1,5 milliards d'euros, qui permet la comptabilisation et le paiement de l'ensemble des dépenses de l'Etat. Chorus génère le désarroi des agents qui travaillent sur cette application, et une forte augmentation des délais de paiement des entreprises répondant aux appels d'offre. Le délai moyen de paiement dépasse fréquemment le délai réglementaire de 30 jours à réception de la facture. Ainsi, à titre d'exemple, certaines entreprises ont du attendre plus de 4 mois pour être payées après la réalisation de leurs travaux...

★★★★★

☞ De réorganisation en réorganisation, le service public de la Poste se

réduit comme une peau de chagrin. Le facteur a un rôle social intrinsèque, c'est bien souvent la seule personne que voient les personnes âgées dans une journée.

Dans le même temps, via la « sécabilité », les tournées facteurs changent et s'allongent sans arrêt avec toujours moins de personnel, c'est une des raisons du mal-être au travail et des suicides qui en découlent, dont un dans notre département.

Pour les bureaux la situation est aussi critique. **En 2004 il y avait dans le Cantal 62 bureaux de plein exercice, 25 guichets annexes**, 28 Agences Postales communales et 1 point Poste. **A ce jour, il ne reste dans ce département que 7 « bureaux principaux » et 32 « bureaux annexes »**, avec des heures d'ouvertures fortement modifiées.

59 «Agences Postales Communales», avec des amplitudes horaires de 2 à 3 heures par jour, tenues par des agents communaux peu formés et ne pouvant assurer qu'un service de base, ne remplaçant pas auprès des citoyens les bureaux de poste supprimés, et 26 «Relais Poste Commercial».

De plus en plus de bureaux fonctionnent à agent seul, les files d'attente s'allongent et les usagers, qui là aussi sont devenus des clients, sont mécontents. Il est d'ailleurs à noter une recrudescence des incivilités et des agressions, dont la dernière en date

dans le département en juillet 2011.

★★★★★

☞ Les Inspecteurs du permis de conduire et les Délégués du permis de conduire sont des fonctionnaires. En janvier 2010, l'Education Routière et la Sécurité Routière sont transférées, RGPP oblige, en Préfecture pour le Cantal.

Les conditions de travail des IPCSR (Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière) et des DPCSR (Délégués du permis de conduire et de la sécurité routière) se dégradent de plus en plus. Le temps de travail est dépassé à cause de tâches administratives lourdes, répétitives et toujours plus nombreuses.

Dans un département comme le Cantal ou l'effectif n'est que de 4 IPCSR, la hiérarchie estime qu'il y a un sur-effectif, alors que l'emploi du temps est uniquement consacré aux examens du permis de conduire. Pourtant d'autres missions sont prévues par le statut : suivis d'enseignement des auto-écoles, non effectués depuis des années faute de temps disponible ; contrôles des centres de stages de récupérations des points, non effectués faute d'Inspecteur ayant pu faire la formation prévue.

La priorité ce sont les examens afin d'éviter le mécontentement du public.

Depuis le 06 avril 2010 est mis en place dans le Cantal la nouvelle éva-

luation du permis de conduire pratique B. Le certificat d'examen et la procédure qui l'accompagne dénaturent totalement l'évaluation des IPCSR qui considèrent leur mission d'examen comme vide de sens. C'est la mise en place d'une politique du chiffre via l'augmentation artificielle du pourcentage de délivrance de permis de conduire, au détriment de la sécurité de tous. Le tout pour bien entendu supprimer des emplois (plus de réussite c'est moins d'examens à repasser donc moins d'emplois d'IPCSR).

Le rôle du permis de conduire doit être de rester un instrument incontournable de la lutte contre l'insécurité routière.

★★★★★

☞ Quinze postes supprimés, trois écoles qui ferment, ainsi se décline la carte scolaire 2011 dans le Cantal et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ne sont pas épargnés. Le CAP de serrurerie / métallerie qui est dispensé à l'EREA d'Aurillac disparaît «officiellement pour manque d'effectifs», alors que pour la prochaine rentrée il y avait 7 élèves pour 8 places, car dans l'enseignement adapté les ateliers sont volontairement réduits.

C'est l'unique formation de ce type dans le département et dans ce secteur la pénurie de main d'œuvre est énorme. Les employeurs de la région,

qui ont du mal à recruter, ont signé une pétition contre le projet de fermeture. A ce jour, l'académie campe sur ses positions et renvoie les élèves vers la Haute-Loire ou l'Allier.

En 1981, 22 communes n'avaient plus d'école publique dans le Cantal, en 2011, ce sont 124 communes sur 260 qui sont sans école publique !

★★★★★

☞ La RGPP appliquée aux Directions Départementales des Services Vétérinaires, de la Répression des Fraudes, de la Jeunesse et des Sports...a donné naissance à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Ces services sont très fragilisés et pour ne prendre qu'un exemple dans l'ex direction des services vétérinaires, **la volonté est bien là, de vouloir déléguer le contrôle sanitaire au secteur privé...**

Appliquée aux services de l'Equipe-ment la RGPP a produit la Direction Départementale des Territoires (et au passage la perte d'une vingtaine d'emplois), qui centralise les services de l'aménagement, du développement, de l'environnement, du droit des sols. **Ce qu'il faut savoir, c'est que la DDT n'assure plus l'ingénierie publique auprès des collectivités. Cela se traduit donc pour les communes par un recours sys-**

tématique à des cabinets d'étude privés onéreux...

★★★★★

☞ La RGPP se décline chez les personnels de la préfecture du Cantal, par une perte de 17 emplois en 3 ans, 137 Equivalents Temps Plein en 2008 contre 120 en 2011. Le logiciel CHORUS, géré par la région, génère là aussi des retards importants dans la gestion de la comptabilité.

Le service des cartes grises, qui était ouvert tous les jours matins et soirs, ne l'est plus maintenant que les matins. **Le nouveau système d'immatriculation des véhicules, qui autorise la réalisation de l'immatriculation par les professionnels (privés) du secteur, ou sur internet, entraîne des surcoûts importants pour les acheteurs de véhicules.**

Il a ainsi été constaté en France, en 2011, la délivrance par ces sociétés privées, ne contrôlant pas comme le fait la préfecture, de cartes grises aux informations totalement erronées...

★★★★★

☞ Imposée par la RGPP, la fusion des ASSEDIC et de l'ANPE était destinée à créer un « grand service de l'emploi, performant ». A Aurillac, cette fusion s'est faite courant 2009, et sans concertation. Depuis la situation n'a cessé de se dégrader, on colmate à postériori les imperfections, les er-

reurs, les lacunes. Pour les personnels, pas de nouveaux locaux et un manque récurrent de moyens.

L'ex ASSEDIC d'Aurillac qui avait été conçue pour une dizaine de personnes doit aujourd'hui en loger 28. Il y a l'instauration d'un nomadisme permanent avec un changement, pour le personnel, de bureau quotidien et même de lieu de travail comme à AURILLAC et ST FLOUR.

La Direction Générale de Pôle Emploi a décidé que pour la construction des nouveaux locaux, le nombre de bureaux disponibles représenterait 80%...de l'effectif ! Pour justifier cela, la direction estime qu'il y a 20 % d'absences régulières, maladie, congés, formations, délégations syndicales...

1800 postes au niveau national seront supprimés en 2011 à Pôle Emploi. A cette baisse des effectifs et aux conditions de travail qui se tendent, s'ajoutent une nouvelle mission. Le Président de la république a demandé à Pôle Emploi de recevoir tous les chômeurs de longue durée pour leur proposer une formation qualifiante ou un emploi. Décisions évidemment impossible à tenir sur le terrain.

Pour les demandeurs d'emploi, devenus des « clients », les missions d'aide, d'accompagnement et de conseil à l'emploi se dégradent ; les retards dans le traitement des dossiers s'accumulent, les délais

s'allongent pour le 1er entretien...et les conditions de travail pour le personnel se dégradent elles aussi considérablement...

★★★★★

☞ Ce n'est officiellement pas la RGPP, mais cela y ressemble. Après la disparition du train de nuit, des trains directs Paris, des fermetures de gares et suppression d'équipes d'entretien des voies, ces dernières années ont vu disparaître l'Agence du Cantal (interlocuteur entre les pouvoirs publics locaux, les usagers et les agents), abandonner au Conseil Général la ligne autocar SNCF Aurillac-Mauriac, fermer partiellement les gares de Saint Flour et Laroquebrou, totalement celle de Mauriac, ainsi que « filialiser » le dernier train de marchandises (USINOR à Saint Chély) à Fret, laboratoire de privatisation à la SNCF.

Aujourd'hui, seul reste le Transport Express Régional pour lequel le gouvernement, au travers du rapport GRIGNON (Sénateur UMP intronisé récemment administrateur de la SNCF), **invite à appliquer voire anticiper les directives européennes visant à ouvrir ce marché à la concurrence dite « libre et non faussée ».**

Cette « concurrence » briserait d'une part le statut des agents, et d'autre part offrirait aux entreprises « entrantes », en clair à des entrepri-

ses privées, un marché dérèglementé avec les conséquences que nous connaissons tous sur les tarifs et la sécurité, l'exemple des chemins de fer Anglais est de sinistre mémoire. Comme le sont d'ailleurs les expériences du gaz, de l'électricité, du courrier, du téléphone ou des autoroutes qui ont déjà largement démontré leur objet, un maximum d'efficacité.

★★★★★

☞ La maison d'arrêt d'Aurillac est une victime directe et pour l'instant sauvée...d'une application radicale de la RGPP. Alors que des **spécialistes du milieu carcéral, unanimement reconnus, déclarent dans les médias que ce genre de structure est ce vers quoi il faut tendre**, 9 mois plus tard, le gouvernement via son ministre de l'intérieur de l'époque, la déclare vétuste et vouée à la fermeture ! La décision ministérielle était de transférer les détenus et fonctionnaires, vers le futur site de Riom Puy de Dôme soit à 170 kms, c'est à dire à plus de 4 heures aller retour d'Aurillac ! Cette décision, impactait directement et à très court terme les personnels du tribunal et du commissariat de police d'Aurillac, la vigilance la plus vive reste donc de rigueur...

★★★★★

☞ La nouvelle réorganisation de

RTE (transport de l'électricité) filiale du groupe EDF consiste à supprimer l'équipe de maintenance basée à Aurillac. C'est la suppression de 10 emplois qui intervient sur une zone où sont implantées de nombreuses centrales de productions hydrauliques.

Cette suppression laisse un véritable « désert » en matière de maintenance sur le centre de la France et ouvre un peu plus la porte à la mise en concurrence des concessions hydrauliques.

★★★★★

☞ Alors que de nouvelles missions sont confiées aux URSSAF, (recouvrement des cotisations ex-ASSEDIC), l'application de la RGPP via une réduction des moyens et des effectifs sous couvert d'une amélioration du service rendu aux cotisants, conduit à la régionalisation à marche forcée des différentes caisses.

Au 1er janvier 2012 la caisse URSSAF du Cantal aura disparu, et deviendra une antenne de l'URSSAF régionale. Les situations des entreprises du département en difficulté vis-à-vis du paiement de leurs cotisations seront dorénavant examinées par la Commissions de Recours Amiable de l'URSSAF régionale. **Une proximité qui en fait éloigne un peu plus le cotisant de sa caisse...**

Union Départementale des syndicats Force Ouvrière du Cantal

7, Place de la Paix 15 000 AURILLAC

Tel : 04 71 48 41 19 - courriel : udfo15@wanadoo.fr